



**Commune de TRIVY**

**Tel. : 03 85 50 26 49**

**Mail : [secretariat@trivy.fr](mailto:secretariat@trivy.fr)**

**PROCÈS VERBAL N°10 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT- QUATRE

Le **vendredi 13 décembre 2024 à 20h00**,

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Chantal WALLUT, Maire.

Présents : WALLUT Chantal, ROZIER Jean-Michel, VIGNERESSE Geneviève, DEVIF Laurent, ROZIER Jean-Claude, CHACHUAT Marie-Thérèse, THIEBAUD Marc, EL MAHRAOUI Abdelkhalek, PERRIER Marie – Claude et GIROD Fabien.

Excusée : AUBLANC Martine

Secrétaire de Séance : Madame CHACHUAT Marie-Thérèse

**1) Approbation du Procès-Verbal du conseil du 15 novembre 2024**

**2) Délibérations**

- Mandat à donner au Centre de Gestion pour valider et mettre en place pour 2026, l'assurance statutaire de notre collectivité.
- Sébastien Descaillot va utiliser la cuisine de la salle communale de TRIVY pour préparer des repas à emporter : il est convenu qu'il prendra en charge les frais d'électricité – compteur relevé à l'arrivée et à la sortie- et s'acquittera d'un loyer pour les quatre jours d'utilisation de 60 euros.

**3) Décisions**

- Modification de la délibération : à la demande du Conseiller aux décideurs locaux, CDL, augmentation de 900€ pour passer les dernières écritures sur le compte : autres charges de gestion courante.
- Le projet d'investissement de matériel pour la salle P.T a été différé à l'an prochain : accord sur le maintien des prix jusqu'en avril 2025
- Modification de la date à prévoir pour les vœux du maire : il avait été envisagé la date du 11 janvier : il convient de reporter cette date au 19 janvier en raison de la distribution des bulletins municipaux qui ne se fera que début janvier car l'imprimeur fermant jusqu'au 5 janvier, ceux-ci ne seront disponibles qu'après cette date et seront distribués rapidement par les conseillers dès leur réception en même temps que le bulletin de la Communauté de Communes ;
- Présentation et aval, avant correction, du projet de Bulletin Municipal.

**4) Informations**

- Elagage : lecture du courrier qui sera envoyé aux riverains sur le chemin de la garde : date limite indiquée pour le 28 février ;
- Webinaire du SYDESL : la réunion a porté sur les projets de fourniture d'électricité : pas de projet immédiat sur les bâtiments de notre commune.  
Une réflexion est à mener sur 2025 / photovoltaïque maire-école et/ou travaux d'isolation.



**Commune de TRIVY**

**Tel. : 03 85 50 26 49**

**Mail : [secretariat@trivy.fr](mailto:secretariat@trivy.fr)**

- Fin d'année :
  - o Pour les enfants :23/11 : Spectacle de Noel au château de Chaumont : 16 enfants de la commune en ont bénéficié ; un petit goûter leur a aussi été distribué : charge pour la commune : 248€, parents et frères et sœurs ont pu aussi les accompagner à leur charge.
  - o Pour les Seniors : 45 personnes de Trivy, électeurs de 70 ans, ont été accueillis avec quelques invités, pour partager un très bon repas à l'Auberge du lac et profiter d'une animation par les artistes du Moulin ; 4 personnes en EPHAD recevront un colis.  
Coût pour la commune : 1765 € (72 € de plus qu'en 2023)
- PLUIH : le dossier a bien été envoyé en début d'été : mais une étude environnementale supplémentaire est demandée par la MRAE, pour Trivy, avec justificatifs pour le projet de STECAL et pour l'emplacement réservé. Contacts sont pris avec le cabinet Latitude : les compléments d'information seront envoyés en tout début d'année.
- Loi de finances : à la suite du dernier conseil communautaire : compte tenu des incidences financières sur nos collectivités, la communauté de communes, s'associe aux autres collectivités de France, pour appeler le gouvernement et parlementaires à revoir les mesures proposées dans ce projet.
- Fonds de concours : la communauté de commune pour soutenir nos investissements a voté en conseil communautaire, l'attribution de 75k€ ;
- Sirtom : celui-ci demande pour le 1<sup>er</sup> janvier, que soient aménagés certains lieux de collecte identifiés et problématique -- sous peine de non-ramassage : Chandon, Les Perrets, le Quart. Les containers : ordures ménagères et emballages du « coin propre » seront supprimés et repartis sur d'autres points de collectes. Le nécessaire sera fait pour le début d'année en fonction de l'urgence. Les autres transferts et aménagements se feront au cours de l'année : tableau présenté.
- Collecte : la collecte de poubelles grises se fera toutes les deux semaines.
- Sivos : lors de la dernière réunion, il a été acté que chaque commune, pour faire face aux charges de fonctionnement, devrait verser une somme complémentaire : montant pour notre commune / 5K€. Il convient d'augmenter le budget prévu de 1K€ ;
- 

La séance est levée à 21h50

Prochaine date de conseil : le 17 janvier 2025 à 20h00

Le Secrétaire,  
CHACHUAT Marie-Thérèse

Le Maire,  
Chantal WALLUT,

